



KPMG AUDIT SUD-OUEST
224 rue Carmin
31676 Labège Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 82 52 52 52
Télécopie : +33 (0)5 82 52 52 51
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds de dotation SEASKA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2012
Fonds de dotation SEASKA
Le forum- 10 place André Emlinger - 64100 Bayonne
Ce rapport contient 8 pages
Référence : GLT-131-07



KPMG AUDIT SUD-OUEST
224 rue Carmin
31676 Labège Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 82 52 52 52
Télécopie : +33 (0)5 82 52 52 51
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds de dotation SEASKA

Siège social : Le forum- 10 place André Emlinger - 64100 Bayonne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds de dotation Seaska, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Labège, le 11 février 2013

KPMG Audit Sud-Ouest


Geneviève Luquet-Theux
Associée

SEASKA EMAITZA FUNTSA



Fonds de Dotation Seaska

BILAN au 31 août 2012

	au 31/08/2012			(n-1)		au 31/08/2012		(n-1)
	brut	amort.	net	net				
Actif immobilisé					Fonds associatifs			
Hôtel des Basques	300 000	-12 000	288 000	294 000	Apport	300 000		300 000
Install. Gies - Agencements	28 583	-5 717	22 866	25 724	Report à Nouveau	-2 171		0
					Résultat de l'exercice	32 572		-2 171
Total I	328 583	-17 717	310 866	319 724	Total I	330 400		297 829
Actif circulant					Provisions pour Risques et Charges (II)	95 000		0
Créances			25 570	2 251	Dettes			
Seaska			91 927	-	Fournisseurs	2 692		3 104
Disponibilités			20 365	7 137	Ikastolen Egoitzak	20 713		20 713
Charges constatées d'avance			1 076	1 053	Seaska	0		8 520
					Charges à payer	1 000		0
Total II			138 939	10 441	Total III	24 405		32 337
TOTAL ACTIF			449 805	330 165	TOTAL PASSIF	449 805		330 165

SEASKA EMAITZA FUNTSA



Fonds de Dotation Seaska

COMPTE DE RESULTAT (exercice du 01/09/2011 au 31/08/2012)					
	2011-2012	(n-1)		2011-2012	(n-1)
Achat fournitures	-	685	Loyers	15 060	12 538
Entretien réparation	-	1 242	Remboursement de frais	596	631
Assurances	531	568	Bienfaiteurs	125 000	-
Honoraires	1 000	632	Produits financiers	2	-
Publicité Relations Publiques	-	120			
Services bancaires	21	19			
Taxe Foncière	2 676	3 217			
Dotations aux amortissements	8 858	8 858			
Dotations aux provisions	95 000	-			
TOTAL CHARGES	108 086	15 341	TOTAL PRODUITS	140 658	13 169
Excédent	32 572	-	Déficit	-	2 171
TOTAL	140 658	15 341	TOTAL	140 658	15 341

exercice (n-1) : du 15/03/2010 au 31/08/2011

**Annexe aux comptes annuels du FONDS DE DOTATION SEASKA
- exercice clos le 31/08/2012 -**

1 - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1 - 1 Evénements principaux de l'exercice

- Juillet 2012 : fermeture administrative de l'hôtel pour défaut d'exécution de travaux de mise aux normes.
- Août 2012 : l'EURL HOTEL DES BASQUES assigne SEASKA devant le TGI de Bayonne.
Rencontres entre les 2 parties pour négocier une transaction.

1 - 2 Principes, règles et méthodes comptables

- Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

- Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

2 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2 - 1 Actif

- Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immeuble Hôtel des Basques	300 000,00	-	-	300 000,00
Agencements - Installations Générales	28 583,00	-	-	28 583,00
TOTAL	328 583,00	-		328 583,00

- Tableau des amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immeuble Hôtel des Basques	6 000,00	6 000,00	-	12 000,00
Agencements - Installations générales	2 858,00	2 858,00	-	5 716,00
TOTAL	8 858,00	8 858,00		17 716,00

- Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Immeuble "Hotel des Basques"	linéaire	50 ans
Agencements- Installations	linéaire	10 ans

- Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Fournisseurs	160,00	160,00	
Locataire	643,44	643,44	
CFP SEASKA	24 552,50	24 552,50	
SEASKA	91 927,12	91 927,12	
Produits à recevoir	214,48	214,48	
TOTAL	117 497,54	117 497,54	-

- Charges constatées d'avances

Nature de la charge	Montant
MAIF / assurance sept à déc	179,31
Taxe foncière / sept à déc	897,00
TOTAL	1 076,31

2 - 2 Passif

- Fonds associatifs

Rubriques	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Apports	-	300 000		300 000
TOTAL	-	300 000	-	300 000

- Provision pour risques et charges

Suite à la fermeture administrative de l'hôtel, des négociations ont été engagées avec l'EURL HOTEL DES BASQUES pour étudier la possibilité une cessation d'activité, moyennant une indemnité d'éviction.

- Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Fournisseurs	2 692	2 692		
Ikastolen Egoitzak	20 713	20 713		
Charges à Payer	1 000	1 000		
TOTAL	24 405	24 405	0	0